

REÇU LE

13 JAN. 2023

MAIRIE DE GOULIEN

Quimper, le 9 janvier 2023

Mairie de Goulien
Monsieur le Maire
29 770 GOULIEN

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, vous avez sollicité l'avis de notre organisation sur la révision de la carte communale de votre commune.

Cette révision de carte porte essentiellement sur les potentialités d'extension du bourg de Goulien en vue de répondre aux objectifs de croissance de population.

L'état des lieux des consommations d'espace marque clairement l'accent sur l'artificialisation des sols due aux constructions agricoles. Cela tend à démontrer la dynamique de cette activité sur le territoire communal.

Face à cette consommation agricole, les demandes d'extension urbaine apparaissent modestes même si l'objectif de croissance de population semble important vis-à-vis de la dynamique passée.

Cependant, plus que le volume de surface sollicité, c'est la dispersion de ces surfaces constructibles qui participe un morcèlement de parcelles agricoles qui nous interpelle. En conséquence, nous demandons que l'ensemble de l'extension urbaine se limite à une seule parcelle, ce qui facilitera la densification des lots pour répondre aux objectifs de la loi climat et résilience.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Hélène LE ROUX

Elue référente territoire Sud

